

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2017

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 164)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 297

présenté par
M. Gauvain

ARTICLE 4 QUATER

À la première phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« application »,

insérer les mots :

« du deuxième alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.